

Conflit de marques de commerce

Référence: Lambie, C. "From Opa! to ela! for local Greek restaurant; Trademark battle forces business to change name". *The Chronicle-Herald*, May 5, 2011.

Mots-clés : protection; marque de commerce; restauration

Contexte :

Une chaîne de restauration rapide de Calgary a forcé un restaurant d'Halifax à renoncer à la marque de commerce qu'il utilisait depuis plus de dix ans.

Problème identifié et causes du problème :

Il y a quatre ans, la chaîne de restauration rapide s'est rendu compte que le restaurant d'Halifax avait le même nom qu'elle. La chaîne de restaurants de Calgary a enregistré son nom en 1999 et le restaurant d'Halifax, en 2000. La propriété intellectuelle de la marque de commerce revient donc à la chaîne de restaurants albertaine.

Objectifs à atteindre :

Comme première tentative, la chaîne de restaurants a approché le restaurant d'Halifax afin de lui faire part de la situation et de trouver une solution pour régler la situation. Le restaurant d'Halifax n'était pas prêt à renoncer si facilement à sa marque de commerce, puisque le changement de celle-ci pouvait occasionner des frais de près de 50 000 \$. La chaîne de restaurants a dû faire appel à ses avocats dans l'affaire afin que les deux restaurants en viennent à un accord : une période de transition de trois ans serait accordée au restaurant d'Halifax pour le changement de sa marque de commerce.

Solution envisagée :

À la fin des trois années de délai, le propriétaire du restaurant d'Halifax a rencontré celui de Calgary afin d'obtenir une prolongation de six mois pour finaliser le processus de changement de sa marque de commerce. La réponse fut positive, par contre, il aurait fallu que le restaurant d'Halifax verse six pour cent de ses ventes ainsi qu'un montant de 25 000 \$ à la chaîne de restaurants albertaine. Comme autre solution, le propriétaire de la chaîne de restauration rapide proposa au restaurant d'Halifax de devenir l'une de ses franchises.

Mise en œuvre de la solution :

Le propriétaire du restaurant d'Halifax a refusé la solution de la franchise puisqu'il envisage d'ouvrir d'autres restaurants au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador dans un avenir rapproché. Il a finalement changé le nom de son restaurant afin de ne pas payer les frais exigés.